



VIOLENCES SEXUELLES DANS LE CINÉMA, L'AUDIOVISUEL OU LE SPECTACLE ...

***Nous exigeons un plan d'actions, il faut que
l'impunité cesse !***

Médiapart révèle aujourd'hui les violences à caractère sexuel qu'a subi l'actrice Adèle Haenel entre 2001 et 2005, mineure à l'époque, de la part de Christophe Ruggia, qui était alors son réalisateur.

L'article est très documenté et raconte malheureusement un scénario bien connu : une forme d'emprise qui se met en place, une relation de pouvoir par nature déséquilibrée, avec la menace sur le contrat en cours comme sur la carrière future, sans oublier la complicité muette de celles et ceux qui voient, savent mais ne font rien. Ne restent que la peur et le sentiment d'isolement de celle ou celui qui subit. Nos métiers étouffent dans ce silence.

Nous l'avons déjà dénoncé dans plusieurs communiqués, notamment sur le Centre dramatique national des quartiers d'Ivry, sur la programmation de Charles Dutoit à la Philharmonie de Paris par l'Orchestre National de France ou sur l'impunité dans l'industrie musicale.

Notre attachement à la présomption d'innocence ne saurait masquer l'importance aujourd'hui d'agir concrètement pour mettre un terme à la possibilité même de tels agissements.

Il ne faut plus que le cinéma, l'audiovisuel, le spectacle soient des espaces tolérant « au nom de l'art » la destruction des corps et des vies de celles et ceux qui les fabriquent.

Il ne faut plus qu'un.e artiste ou quiconque soit laissé.e seul.e, victime de violence, harcèlement, de la part d'un réalisateur, d'un producteur, d'un directeur... sans pouvoir trouver d'issue et de soutien autour d'elle ou lui. La responsabilité des « chefs » se limite à la création d'une œuvre, même la plus personnelle : cela ne leur confère aucun pouvoir absolu, n'exonérant ni de la responsabilité pénale, ni de la protection du Code du Travail.

Des mécanismes de protection et d'accompagnement de celles et ceux qui osent révéler ces violences doivent être mis en place au plus vite, pour garantir aux victimes un accès efficient à la justice, et afin que leur courage ne signe pas la fin de leurs carrières.

Il faut que les différents niveaux de responsabilités soient les garants de la sécurité au travail de toutes et tous. Pour cela un plan d'action doit se mettre en place, soutenu par le ministère de la Culture, le Centre national du cinéma, les organisations d'employeurs et les syndicats représentatifs du secteur. Non pas dans un ou deux ans, mais dans les mois qui viennent !

La Fédération spectacle et ses syndicats rappellent que sa campagne « [l'envers du décors](https://enversdecorsexisme.tumblr.com) » (<https://enversdecorsexisme.tumblr.com>) recueille depuis 2017 les témoignages des victimes et des témoins. Cela nous permet d'accompagner celles et ceux qui le souhaitent, de les orienter.

Leur courage permet d'espérer l'effondrement du mur du silence dans nos métiers.

Nous les remercions pour cela.

Paris, le 06/11/2019.

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt
14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60 - www.fnsac-cgt.com - cgtspectacle@fnsac-cgt.com